

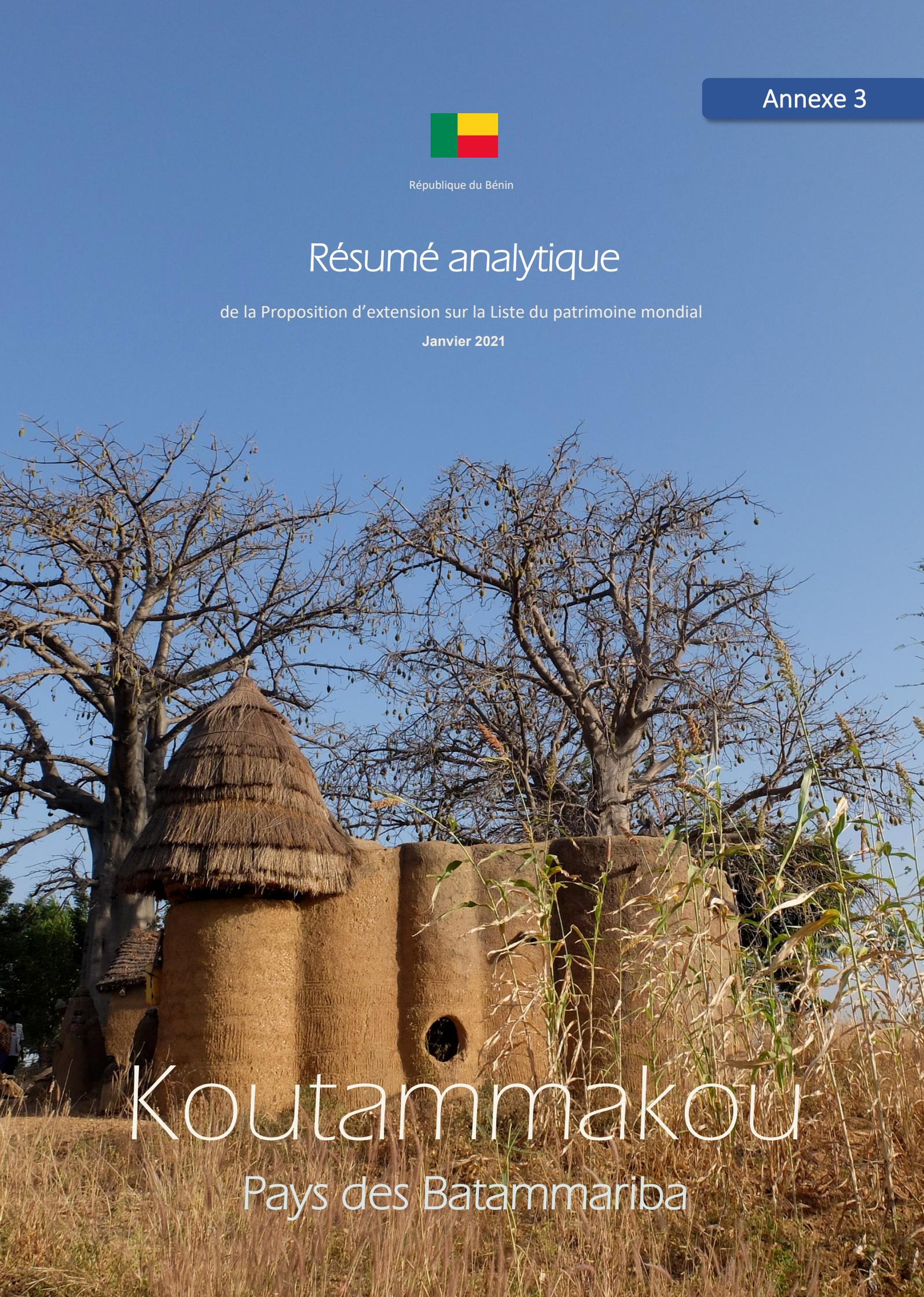


République du Bénin

# Résumé analytique

de la Proposition d'extension sur la Liste du patrimoine mondial

Janvier 2021

A photograph of traditional mud-brick buildings with thatched roofs in a rural landscape. The buildings are cylindrical and made of reddish-brown earth. One building has a prominent circular opening. The roofs are made of dried grass or straw. In the background, there are large, leafless trees with many small, round fruits hanging from their branches. The foreground is filled with tall, dry grass and some green plants. The sky is a clear, bright blue.

# Koutammakou

Pays des Batammariba



## Etat partie



République du Bénin

## Etat, province ou région

La partie béninoise du Koutammakou est située au Nord-Ouest du Bénin, dans le département de l'Atacora (figure 1). Il est à cheval sur trois communes, précisément les communes de Boukoumbé, de Natitingou et de Toukountouna. Le Koutammakou est limité au Nord par la commune de Tanguiéta (arrondissement de Cotiakou, la commune de Cobly (arrondissement central de Cobly), et par une partie de la commune de Toukountouna (localité de Tchaklakou). Au Sud-Est il est limité par le cours d'eau Sinaïssiré, et au Sud-Ouest par la République Togolaise. À l'Ouest il est limité par les localités de Dikoumini et Dipoli, dans l'arrondissement de Korontière. Il est enfin limité à l'Est par la localité de Wabou dans l'arrondissement de Kouarfa et Tchantangou dans l'arrondissement de Kotopounga.

## Nom du bien

Koutammakou, le pays des *Batammariba*

## Coordonnées géographiques à la seconde près

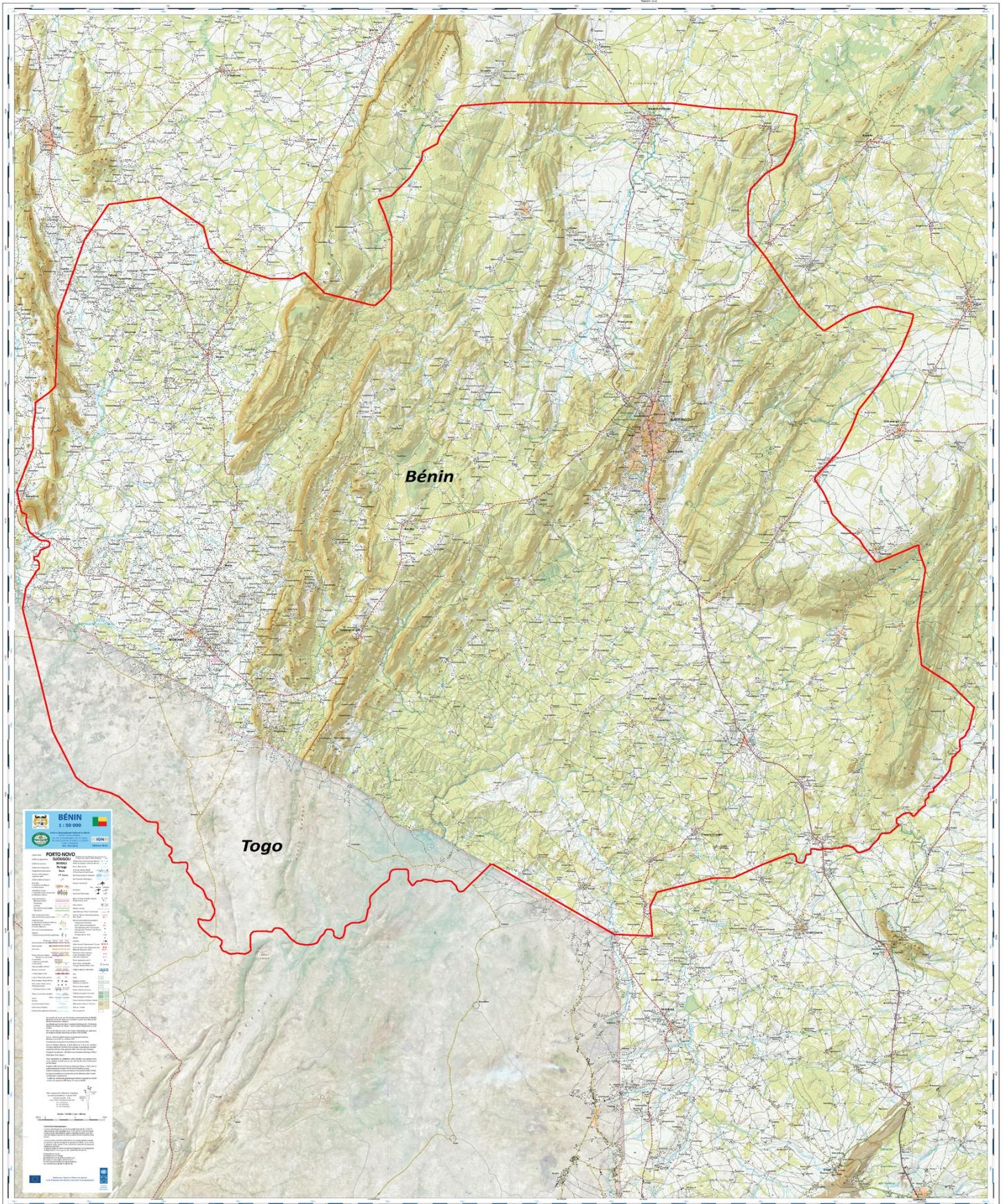
La partie béninoise du Koutammakou est localisée entre 10°00' et 10°31' de latitude Nord et entre 0°59' et 1°35' de longitude Est.

La takienta la plus ancienne du village historique de Koubientégo est située au point 10°23'29.27"N/1°03'32.09"E.

## Description textuelle des limites du bien proposé pour inscription

Les limites du bien proposé correspondent aux limites du territoire actuellement occupé par les Batammariba. L'occupation de l'espace couvre ce vaste territoire compris entre la région de Porga au Nord, Birni au Sud, Kouandé à l'Est et Boukoumbé à l'Ouest. Leur répartition spatiale dans l'Atakora est bien déterminée. Dans sa partie orientale, l'Atakora a été occupé par les Waaba (entre Natitingou Kouandé et Toukountouna) et les Tangamba (à l'Est de la ligne Kouandé-Toukountouna). Ces deux territoires sont appelés Kouwanrigou. Au cœur du massif, se sont établis les Natemba répartis en deux groupes : l'un autour de Toukountouna et l'autre au Sud-Ouest de Kouandé (à Ouorou-Kayo et environs). A l'Ouest, le territoire compris entre Toukountouna au Nord, Sinaïssiré au Sud, Natitingou à l'Est et Boukoumbé à l'Ouest, a été occupé par les Tammariba (Koutammakou) ; leur territoire s'étend même au-delà de la frontière entre le Bénin et le Togo jusqu'à la Kéran. Sur la bordure occidentale de l'Atakora, sont installés les Tayaba, un sous-groupe natemba, demeuré au pied de la falaise autour de Tayakou (Kouyoubongou), les Berba, entre Dassari, Matéri et Gouandé (Koubergou), et les Mbelbe (Niendé), entre Kobli et Korontière (Koukonkou).

## Cartes montrant les limites du bien proposé (pas de zone tampon)



## Critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription

**Critère V :** être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.

Le *Koutammakou* est un exemple exceptionnel de système traditionnel d'occupation du territoire. Toujours vivant et dynamique, il est soumis à des systèmes et techniques traditionnels et durables, et reflète la culture singulière des *Batammariba*, notamment les remarquables maisons à tourelles appelées "*Sikien*" (*Takienta* au singulier).

**Critère VI :** être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

Le *Koutammakou* est un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et l'environnement. Savoir-faire techniques, savoirs endogènes, pratiques sociales et croyances religieuses entretiennent un dialogue permanent avec les ressources naturelles environnantes, créant ainsi une homogénéité et une harmonie fusionnelle avec et entre les *Batammariba*.

## Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle justifiant l'inscription

### Brève synthèse

Le *Koutammakou* est un vaste territoire culturel vivant, dominé en grande partie par la chaîne de l'Atakora. Il est situé au Nord-Ouest du Bénin, dans le département de l'Atacora et s'étend sur le Nord-Est du Togo. Au Bénin, il est à cheval sur trois communes, précisément Boukombé, Natitingou et Toucountouna. Pays des *Batammariba*, le *Koutammakou* possède toujours ses caractéristiques en matière d'aménagement du territoire, illustrées par des concessions éparées, des zones agricoles (culture de subsistance et de rente, élevage) qui les entourent, des collines aménagées en terrasses, des bosquets et autres lieux sacrés, des espaces rituels et funéraires, des zones vierges et des espaces de parcours rituels claniques. Les *Batammariba* ont développé une culture mêlant judicieusement la fusion avec la nature, les savoirs techniques, la paix sociale et les pratiques religieuses. Leur territoire est à cette image, un témoin des fabuleuses connaissances de ce peuple et de sa recherche constante de l'harmonie entre les habitants, mais aussi de l'harmonie avec les autres éléments de la nature. Le site se distingue des autres paysages sahéliens par la *Takienta*, cette cellule familiale d'habitat unique et exceptionnelle par la prouesse technique de sa construction, l'ingéniosité des espaces qu'elle offre et la richesse de la symbolique qu'elle rayonne.

Le bien proposé par le Bénin correspond à l'extension du bien N° 1140 situé au Togo et inscrit en 2004. La partie béninoise est localisée entre 10°00' et 10°31' de latitude Nord et entre 0°59' et 1°35' de longitude Est et couvre une superficie de 240 658 hectares au Bénin et 31 168 hectares au Togo. Elle forme avec celle du Togo un continuum cohérent. La partie béninoise a cependant l'avantage exceptionnel d'abriter le berceau historique des *Batammariba* et de grands sites religieux, de posséder les cinq grands types de *Takienta* connus à ce jour et de s'étendre sur une superficie sept fois plus grande que celle du Togo. En dépit de ces particularités, les deux versants sont dotés des mêmes caractéristiques culturelles, anthropologiques et historiques. Le projet d'inscription du versant béninois est proposé pour être acté suivant les mêmes critères que celui du Togo, à savoir que le *Koutammakou* est, d'une part, un exemple exceptionnel de système traditionnel d'occupation du territoire et, d'autre part, un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et l'environnement. Si le site rencontre des difficultés telles que l'urbanisation par endroits, l'exode des jeunes, les menaces climatiques, il existe fort heureusement de nombreux gardiens de la tradition qui perpétuent les us et coutumes en pays *tammari*. Mieux, la vision de l'Etat béninois porte déjà des fruits à travers le lancement de la Route des tatas pour promouvoir la destination du *Koutammakou*. Parallèlement se mettent en place un plan de gestion pour la période 2021-2025, un arrêté interministériel de protection des limites du site, un organe de gestion, des activités de restauration de tatas et de soutien économique à quelques gardiens de la tradition, pour ne citer que quelques-unes des actions en cours.

**Critère V :** être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible.

Le *Koutammakou* est un exemple exceptionnel de système traditionnel d'occupation du territoire. Toujours vivant et dynamique, il est soumis à des systèmes et techniques traditionnels et durables, et reflète la culture singulière des *Batammariba*, notamment les remarquables maisons à tourelles appelées "*Sikien*" (*Takienta* au singulier).

**Critère VI :** être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle.

Le *Koutammakou* est un témoignage éloquent de la force de l'association spirituelle entre les peuples et l'environnement. Savoir-faire techniques, savoirs endogènes, pratiques sociales et croyances religieuses entretiennent un dialogue permanent avec les ressources naturelles environnantes, créant ainsi une homogénéité et une harmonie fusionnelle avec et entre les *Batammariba*.

### Déclaration d'intégrité

Avec plusieurs milliers de *Sikien* inventoriés dont 1400 toujours habités, la partie béninoise du *Koutammakou* comprend tous les éléments pour exprimer sa valeur universelle exceptionnelle, tant sur le plan matériel (architectures exceptionnelles) qu'immatériel (pratiques et croyances liées aux *Sikien*). L'ensemble du territoire proposé pour extension présente les caractéristiques paysagères présentées dans la description et qui le rendent surprenant, à savoir un habitat fortifié dispersé entouré de zones cultivées et de bosquets sacrés accueillant des pratiques rituelles. Cette occupation vivante et dynamique du territoire, véritable leçon de développement durable pour l'humanité est présente dans l'ensemble du *Koutammakou*. Au-delà de ces caractéristiques physiques maintenues du paysage, cette extension renforce l'intégrité historique du *Koutammakou*. En effet, c'est dans l'actuel Bénin que les premiers *Batammariba* se sont installés au 6<sup>ème</sup> siècle et que le berceau de ce peuple se trouve. Ces lieux de pèlerinage sont reconnus par tous les *Batammariba* et sont extrêmement bien protégés. La partie inscrite en 2004 au Togo (Bien N°1140) correspond à des migrations secondaires plusieurs siècles plus tard. La proposition d'extension restaure donc l'intégrité historique de ce territoire.

Concernant les limites géographiques de l'aire proposée pour extension, elles correspondent au territoire culturel défendu par les *Batammariba* du côté du Bénin. Les mêmes pratiques spirituelles et culturelles sont partagées par les habitants de cette aire. Par ailleurs, ils se retrouvent chaque année pour un grand festival (FESTAM), organisé alternativement au Bénin et au Togo. En joignant cette zone d'extension au territoire togolais inscrit en 2004, c'est l'intégralité du *Koutammakou* tel que le reconnaissent les *Batammariba* qui se trouve délimité et protégé. Proposer une aire moins grande aurait créé des tensions et porté atteinte à l'intégrité de cette aire culturelle, en écartant des groupes qui se reconnaissent comme faisant partie du *Koutammakou*.

### Déclaration d'authenticité

Le paysage du *Koutammakou* reflète un mode de vie qui persiste depuis des siècles. Aucun élément du paysage n'est très ancien. L'habitat traditionnel est constitué de quelques modèles reproduits jusqu'à aujourd'hui. Partout dans la région, on constate que le cycle de vie des bâtiments se poursuit : construction, abandon, destruction et reconstructions sur les ruines. Si une observation fine montre qu'il existe des changements concernant les matériaux utilisés, le dimensionnement de l'espace habitable et les formes constructives, le modèle traditionnel persiste. En effet, la maison est bien plus qu'un habitat. C'est un temple dédié au culte. De fait, même si l'on construit une maison moderne, seul un habitat de forme traditionnelle pourra intégrer cette dimension symbolique et religieuse. L'habitat traditionnel est indispensable pour les rites funéraires par exemple et chaque citoyen *otammari* attache beaucoup de valeur au respect de cette tradition autour de sa *Takienta*. De même, le rez-de-chaussée réservé aux animaux et la présence des greniers restent des éléments indispensables. Mieux encore chaque cour doit avoir son *Tètcheinkotè* qui est la *Takienta* "ancienne", "mère" ou "reliquaire" de la famille. Ainsi, de nombreuses maisons "modernes" sont complétées par un habitat traditionnel, qui, s'il est parfois de dimensions réduites n'en garde pas moins toutes les caractéristiques traditionnelles et ses dimensions spirituelles.

Même s'il est aujourd'hui noté que dans les hameaux périurbains, certains jeunes refusent leur force de travail constructive pour les *Sikien*, préférant s'exiler en ville pour des raisons économiques, les gardiens de la tradition restent et continuent de préserver l'intégrité de ce savoir-faire architectural.

La société *tammari* évolue à travers le temps. Cette évolution s'opère à l'intérieur même de la communauté et grâce aux apports extérieurs. Si les agressions répétées des guerres ethniques, de l'esclavage et de la colonisation ont suscité le raffinement de cet habitat défensif, il est aussi à noter que la colonisation, les indépendances et tous leurs avatars ont influencé le peuple *tammari* et provoqué des mutations. Cette évolution continue sous l'influence de l'école, de la centralisation du pouvoir administratif, des religions, du tourisme, de la monétarisation, et de l'apparition de nouveaux besoins. Malgré ces agressions qui tendent à ébranler la société *tammari*, il existe dans tous les villages des noyaux très forts et très durs qui constituent ce creuset où des éléments essentiels de la culture *tammari* se meuvent et se perpétuent à travers le temps et l'espace. En dépit donc de la menace de la mondialisation, des expressions culturelles et identitaires résistent. Les rites de passage d'âge des hommes (*Difoni*) et des femmes (*Dikuntri*) se perpétuent avec autant d'intérêt pour les populations locales que pour la diaspora. Ainsi, et malgré le développement de petits centres urbains (comme à Natta ou au centre de Natitingou et de Boukombé), c'est toujours le même paysage que l'on peut observer aujourd'hui, avec des villages aux maisons situées au milieu de leur espace cultivable, espacées et indépendantes. L'espace naturel reste lui aussi très présent, même s'il est certainement souhaitable que certaines de ses composantes puissent être régénérées. Toutefois, tous les lieux naturels sacrés restent conservés.

#### **Éléments requis en matière de protection et de gestion**

La région du *Koutammakou* bénéficie de deux types de protection et de gestion : celle des populations elles-mêmes qui fonctionne depuis le 6<sup>ème</sup> siècle et celle de l'Etat, qui a récemment mis des outils juridiques en place ainsi que des mesures d'accompagnement pour soutenir la gestion traditionnelle.

Les pratiques traditionnelles de gestion de ce vaste territoire ont fait leur preuve depuis des siècles et assurent la conservation de ce patrimoine. La préservation et le soutien aux efforts de conservation représentent une garantie de faire perdurer ce paysage culturel vivant dans toute sa complexité. Tout doit être mis en œuvre pour ne pas déstabiliser ce système ni fragiliser les responsabilités endossées par chaque *Otammari* dès son plus jeune âge. C'est notamment ce que fait actuellement le gouvernement béninois à travers l'ONG Eco-Bénin qui œuvre à renforcer la communication entre les gestionnaires traditionnels. La gestion doit également anticiper les carences en matériaux, notamment en bois de qualité pour fabriquer et entretenir les *Sikien* car si certains matériaux se faisaient rares, c'est toute la transmission des savoirs autour de la construction des *Sikien* qui disparaîtrait. Le contrôle de l'exploitation forestière doit se poursuivre avec davantage d'efforts pour ouvrir des pépinières d'essences de bois nécessaires à la construction des *Sikien*.

## **Nom et coordonnées pour les contacts de l'institution / agence locale officielle**

### **Direction du patrimoine culturel**

**Paul Akogni, Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel

Ministère du tourisme, de la culture et des arts (MTCA).

01 BP 2037 Cotonou

✉ pakogni@yahoo.fr

☎ +229 95 41 59 46